

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
Représentante CR UT2J	Céline Lemercier	Présente
Représentante CR de l'UPS	Anne-Catherine Prats	Présente
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraud	Présente
EFTS, UMR MA 122	Jean-François Marcel	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
CERPPS, EA 7411	Maria-Teresa Munoz Sastre	Présente
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Excusée, procuration à Myriam de Léonardis
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Présent
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Excusé, procuration à Pier-Giorgio Zanone
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Présente
CRESCO, EA 7419	Christine Mennesson	Excusée
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	Présent
Personnel administratif	Katia Dago	Présente
Personnel administratif	Delphine Rouquet	Présente

Représentants des Doctorants	
Titulaires	
Laury Garnier	Présente
Aurélie Mouneyrac	Excusée, représentée par Rachid Oulahal

Aurélie Pistono	Excusée, représentée par Francesca Cortelazzo
Thana Benkessas	Excusée, représentée par Nawelle Famelart, suppléante
Adeline Calvayrac	Absente

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Absent
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Excusée, procuration à Katia Dago
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Absent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités		
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Absente

Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO

Lundi 30 Janvier à 9h30

Ordre du jour :

1- Informations de la direction

2- Procédure d'attribution des CDU

1- Informations de la direction

- Le compte-rendu du Conseil du 13 janvier sera diffusé par mail aux membres du Conseil pour une validation par voie électronique. Mais il est convenu que les décisions concernant la composition du Conseil et l'intégration de nouveaux membres dotés du droit de vote soient effectives dès aujourd'hui.

- La décision prise lors du dernier Conseil d'abandonner le Prix Scientifique a un impact sur le Soutien à la Mobilité Internationale de l'ED CLESCO (SMID).

Cette année, les aides de l'EDT seront connues le 8 février et la Commission Recherche statuera le 24 mars sur les AMID/AMNAD. Les dossiers de candidature au SMID devant être déposés avant le 31 mars à 16h au secrétariat de l'ED CLESCO, les candidats pourront éventuellement déposer plusieurs dossiers et cumuler plusieurs aides.

- Election des nouveaux représentants des doctorants au sein du Conseil le 23 mars 2017.

L'idée est de susciter des candidatures dans tous les établissements et dans toutes les unités de recherche de l'ED. Les listes devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le mandat des élus actuels court jusqu'au 15 avril 2017.

Les informations sur les élections seront diffusées sur le site de l'ED et de la DED.

2- Procédure d'attribution des CDU

Depuis le dernier Conseil, beaucoup de craintes et de résistances face au nouveau modèle d'attribution sont remontées à la Directrice de l'ED : en particulier, la crainte d'une entente de certaines unités qui feraient une OPA sur les CDU. L'équilibre entre unités cesserait et les petites unités n'auraient plus de CDU ou au contraire les grandes n'en auraient plus assez.

Il faut donc chercher aujourd'hui un système d'attribution des CDU qui conviendrait à tous, tout en sachant qu'il serait amendable les années suivantes.

Ensuite, la question du vote des doctorants élus pour l'attribution des CDU devra être tranchée.

Le point qui semble le plus difficile à mettre en œuvre est l'audition en Conseil de tous les candidats des différents établissements : UT2J, UT3 et le cas échéant Champollion.

Après discussion, et étant entendu que l'idée est de caler un système expérimental en 2017, qui n'est pas figé car il pourra évoluer l'année prochaine, la nouvelle procédure d'attribution est soumise point par point au vote du Conseil :

- Le principe de 2 commissions (1 Commission pour les candidats UT2J et Champollion et 1 Commission pour les candidats UPS), qui procéderont aux auditions des candidats et proposeront la liste des candidats retenus au Conseil, qui votera ensuite la liste des bénéficiaires de CDU, est approuvé à l'unanimité.

- Composition des Commissions :

La Commission UT2J sera composée des directeurs des Unités de Recherche UT2J membres du Conseil de l'ED, de la directrice de l'ED et du codirecteur UPS, du/de la représentant(e) de la Commission Recherche de l'UPS et de 2 élus doctorants du Conseil (avec le statut d'observateurs qui ne prendront pas part au vote).

La Commission UPS sera composée de la directrice de l'ED et du codirecteur UPS, du/de la représentant(e) de la Commission Recherche de l'UT2J, d'un représentant par laboratoire, de deux membres extérieurs aux laboratoires et de 2 élus doctorants du Conseil avec le statut d'observateurs qui ne prendront pas part au vote.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

La commission rédigera un avis motivé sur chaque candidature.

- Critères retenus par les Commissions pour classer les candidats :
Les conseillers s'engagent à respecter la pluralité des orientations théoriques et méthodologiques ainsi que la diversité des profils des candidats.

Au cours des auditions, la commission prendra en compte dans son évaluation :

La qualité scientifique du projet

La qualité de la présentation orale

La capacité à répondre aux questions

Les notes obtenues au M2

La présentation de la trajectoire et du projet professionnel du candidat

Le Conseil souhaite demander un pré-rapport (d'1 page) qui se prononce sur la qualité scientifique du projet. Ce pré-rapport émanera de l'instance qui a validé et sélectionné les candidatures au CDU au sein de l'unité de recherche.

Un modèle de fiche synthétique de présentation du projet sera proposé aux Unités de Recherche. Cette fiche renseignée sera remise à la commission.

- Nombre de candidats par Unité de Recherche pour cette année :

Pour fixer le nombre de candidats pouvant être présentés par chaque Unité de Recherche cette année, il est proposé de multiplier par 2 les dotations de CDU qui avaient été attribuées aux Unités en 2016, ce qui donnerait :

LCPI : 1 candidat

CLLE : 5

EFTS : 3

Octogone-Lordat : 2

LPD-DT : 2

CERPPS : 2

On pourra actualiser ce nombre l'année prochaine en fonction des données recueillies cette année.

Ce mode de calcul et le nombre de candidats par unité de recherche qui en résulte pour les CDU 2017 sont soumis au vote et approuvés (1 vote contre, 14 votes pour).

- Dates des Commissions:

La Commission UPS se réunira le 26 juin 2017.

La Commission UT2J se réunira le 3 juillet 2017

Le Conseil se réunira le 3 juillet 2017 à partir de 17H pour attribuer les CDU et voter la liste des bénéficiaires de CDU 2017.

- Vote des élus doctorants lors du Conseil qui attribue les CDU:

La sélection des candidats sera faite par les Commissions, mais le Conseil votera une liste de bénéficiaires

Le principe du droit de vote des élus doctorants lors du Conseil qui se prononcera sur la liste de propositions de CDU sélectionnées par les Commissions est soumis au vote et approuvé (1 vote contre, 14 votes pour).

La séance est levée à 11H50.